

Avis de cotisation école J-A-Bélanger

Service de garde

Chers parents, voici votre avis de cotisation pour l'année 2025-2026.

Mois	Nbr de jours	9,70\$ par jr ? par jr après janvier	Date de dépôt
29 août au 26 septembre	19	184,30\$	1 versement de 92,15\$: Dépôt le 12 septembre 2 versements de 92,15\$: Dépôt le 26 septembre Payable avant le 26 septembre
29 septembre au 24 octobre	18	174,60\$	1 versement de 87,30\$: Dépôt le 10 octobre 2 versements de 87,30\$: Dépôt le 24 octobre Payable avant le 24 octobre
27 octobre au 28 novembre	23	223,10\$	1 versement 111,55 \$: Dépôt le 7 novembre 2 versements de 111,55\$: Dépôt le 21 novembre Payable avant le 21 novembre
1 ^e décembre au 19 décembre	14	135,80\$	1 versement 67,90\$ 2 versements de 67,90\$: Dépôt le 12 décembre Payable avant le 12 décembre
5 janvier au 30 janvier	18	174,60\$	1 versement de 87,30\$: Dépôt le 9 janvier 2 versements de 87,30\$: Dépôt le 23 janvier Payable avant le 23 janvier
2 février au 27 février	19	184,30\$	1 versement de 92,15\$: Dépôt le 6 février 2 versements de 92,15\$: Dépôt le 20 février Payable avant le 20 février
2 mars au 27 mars	15	145,50\$	1 versement de 72,75\$: Dépôt le 13 mars 2 versements de 72,75\$: Dépôt le 27 mars Payable avant le 27 mars
30 mars au 24 avril	16	155,20\$	1 versement de 77,60\$: Dépôt le 10 avril 2 versements de 77,60\$: Dépôt le 24 avril Payable avant le 24 avril
27 avril au 22 mai	18	174,60\$	1 versement de 87,30\$: Dépôt le 8 mai 2 versements de 87,30\$: Dépôt le 22 mai Payable avant le 22 mai
25 mai au 23 juin	20	194,00\$	1 versement de 97,00\$: Dépôt le 5 juin 2 versements de 97,00\$: Dépôt le 19 juin Payable avant le 19 juin

Le montant total pour l'année 2025-2026 est de : 1746,00\$

**Nouveau-Nouveau :**

Vous pouvez maintenant faire vos paiements par internet (voir feuille explicative), vous pouvez aussi payer par chèque et en argent.

- Un état de compte vous sera envoyé à chaque début de mois
- Vous avez la possibilité de faire un paiement total pour le mois, payer en deux versements. Notez que vous pouvez toujours donner un montant selon vos besoins.
- Veuillez svp, suivre les dates de paiement et les montants inscrits.
- Inscrire le nom de votre enfant au bas du chèque.
- Faire vos chèques au nom de CSSDHR
- Les fériées ne sont pas payables et non compris dans le tableau.
- Les journées pédagogiques, ne sont pas incluses dans ce tableau, le paiement devra se faire à part, lors de l'inscription ou sur votre prochain état de compte.
- S'il y a fermetures d'école durant l'année, les frais seront ajustés à chaque fois et figureront sur votre prochain relevé ou ajustés en juin pour ceux qui ont fait des chèques post datés.
- Si vous avez plusieurs enfants, vous pouvez faire un chèque (bien inscrire le nom des enfants au bas du chèque). Si vous payer en argent, inscrire le nom de l'enfant et du payeur sur l'enveloppe.

Merci de votre collaboration



Patricia Lallemand,
Technicienne du service de garde
Sdg-059@cssdhr.gouv.qc.ca
450-359-6411 poste 5999